

BLASON DE PARIS

Valeur : 0,30 F
Couleurs : bleu, rouge
100 timbres à la feuille



Dessiné par LOUIS,
gravé par BARRE
Imprimé en typographie
Format vertical 17 x 21
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 16 janvier 1965 à Paris (Grands Magasins de la Samaritaine - Magasin n° 1 - 75, rue de Rivoli) ;

générale, le 18 janvier 1965 dans les autres bureaux.

La description du blason de Paris est la suivante : « De gueules à la nef équipée d'argent voguant sur des ondes du même, mouvant de la pointe; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or ».

Chacun des éléments constitutifs de ce blason a une origine historique précise.

La nef rappelle que la principale activité des premiers habitants de Lutèce — insulaires, il ne faut pas l'oublier — a été tout naturellement la navigation; à cet égard, la preuve existe que les navigateurs parisiens — les « *Naute Parisiaci* » — formaient déjà une société reconnue par la puissance publique sous le règne de Tibère (I^{er} siècle ap. J.-C.).

Les couleurs du blason — de gueules et d'azur — sont celles d'Étienne Marcel, devenu en 1355, Prévôt des marchands et, partant, véritable maître de Paris. Ce riche bourgeois, d'autant plus conscient de sa puissance que le pouvoir royal est affaibli — le roi Jean le Bon, vaincu à Poitiers en 1356 est détenu prisonnier à Londres — dresse la capitale contre l'autorité du Régent, le jeune dauphin Charles, et va jusqu'à faire égorger les deux conseillers du souverain, les maréchaux de Champagne et de Normandie (22 février 1358).

Craignant alors pour sa propre vie, le dauphin implore la protection d'Étienne Marcel et l'obtient au prix d'une humiliation : en effet, il lui faut accepter, pour pouvoir s'enfuir de Paris, d'avoir la tête recouverte du chaperon bleu et rouge des partisans du maître du moment.

Cependant, la situation ne tarde pas à se retourner : le 31 juillet 1358, Étienne Marcel est tué par l'échevin Jean Maillard et, à la fin de la même année, les Parisiens marquent leur soumission au Régent en faisant figurer pour la première fois les fleurs de lis, emblème de la royauté, sur le sceau de leur ville. Ce n'est toutefois qu'à partir de 1426 que le semé de lis de France occupe exclusivement et de façon définitive le chef de l'écu; jusque-là l'emplacement et le nombre des fleurs a varié plus ou moins mais ces variations ne doivent

pas surprendre car, compte tenu de l'importance qui s'y attache, les symboles des blasons — surtout s'il s'agit d'une capitale — ne peuvent échapper aux fluctuations de la vie politique.

C'est ainsi que, même après le xv^e siècle, les éléments du blason de Paris subissent à plusieurs reprises des modifications dues aux circonstances et parmi lesquelles on peut citer les plus notables. En ce qui concerne la nef par exemple, le bateau de rivière qu'elle est tout naturellement sur le premier sceau de 1210, c'est-à-dire à l'époque des « marchands de l'eau », sera transformé, en 1817, en navire de haut bord avant que la II^e République lui donne l'aspect, heureusement temporaire, d'un bateau-lavoir (1848).

Sous la Révolution, les trois couleurs nationales arborées par Lafayette et Bailly deviennent celles de Paris et figurent sur le sceau de 1792 (de haut en bas, rouge, blanc, bleu); la I^{re} République, qui veut apporter elle aussi un changement, y ajoute ensuite sa devise : « Liberté, Égalité ou la Mort ».

Quant aux fleurs de lis, le fait de constituer l'emblème de la royauté leur vaut, à partir de la même époque, de disparaître du blason : sous Napoléon I^{er} elles sont remplacées par trois abeilles d'or (tandis que la déesse Isis est assise à la proue de la nef); elles reprennent place dès la Restauration jusqu'en 1848 où elles cèdent le pas à un semé d'étoiles; détail assez surprenant, c'est le Second Empire qui rétablit définitivement le chef fleurdelisé.

Même incomplète, cette brève évocation suffit à montrer qu'après avoir vu le jour dans l'île de la Cité et grandi sur les rives de la Seine, Paris enferme, dans ses vingt siècles d'existence, toute l'histoire de notre pays.

Dès lors, il est peut-être banal de dire que Paris est le symbole de la France au même titre qu'un vaisseau est le symbole de Paris, mais il est réconfortant alors de constater que ce vaisseau a toujours été digne de la fameuse et fière devise : « *Fluctuat nec mergitur* » : il est battu par les flots mais ne sombre pas.

